



FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

LA LAÏCITÉ

CONFÉRENCE de Henri PENA RUIZ

3 octobre 2009

Centre social Pierrette-Augier

Organisée par la Fédération des centres sociaux du Rhône

INTRODUCTION

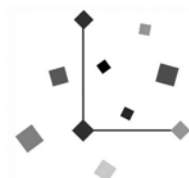
par Michel Thé, administrateur fédéral

Je voudrais saluer et remercier les nombreux centres sociaux ici présents : environ 17 si je me fie aux inscriptions et environ 60 personnes ce qui témoigne de l'intérêt que vous portez à ce sujet. Merci d'être venus nombreux à cette demi-journée de réflexion sur le sujet de la laïcité et du vivre ensemble.

Ce thème de la laïcité a été abordé à plusieurs reprises lors de rencontres ou d'événements organisés par la Fédération des centres sociaux : lors de *l'Ebullition* en 2005 (à l'époque, le titre était « *Laïcité : parlons-en !* »... et on ressent le besoin de s'en parler encore...) ou plus récemment en 2008, lors du *Procès des centres sociaux* (dans le cadre du deuxième chef d'accusation : « *Ne sont-ils pas aussi lieux de discrimination, en n'accueillant pas les plus pauvres, les plus isolés, en excluant de fait par le genre, l'argent, la culture, le handicap ou en n'opérant pas une réelle mixité sociale ?* »). C'est également, faut-il le rappeler, l'une des valeurs inscrites dans notre Charte fédérale nationale, en lien avec la dignité humaine.

Nous avons souhaité organiser un temps exclusivement consacré à ce thème de la laïcité, parce que nous savons qu'il fait débat dans la société et dans les centres sociaux : dans les conseils d'administration, les équipes de bénévoles et pour les professionnels. Et à juste titre il interroge, nous semble-t-il, le « vivre ensemble » qui est le fondement du projet d'un centre social. C'est un sujet qu'il nous semble intéressant de débattre collectivement, au sein de notre réseau, au-delà des déclinaisons qui peuvent être vécues centre par centre.

Nous avons la chance d'avoir avec nous Henri Pena Ruiz, maître de conférences à l'Institut d'Etudes politiques et philosophe spécialisé sur cette question. Son apport sera certainement riche pour chacun d'entre nous, mais il ne faudra surtout pas se priver de partager ses réflexions, ses questions lors du temps d'échanges qui suivra cette conférence. Profitons de ce moment particulier pour aborder tout ce qui nous interroge : qu'il s'agisse de la philosophie, des grands principes que recouvre la laïcité, ou qu'il s'agisse des questions pratiques que nous avons à gérer dans notre quotidien de centre social.



CONFERENCE

par Henri Pena Ruiz, philosophe, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris

PENSER LA LAÏCITE

Je vais tenter de vous exposer clairement, aussi précisément que possible, une définition de la laïcité, mais évidemment une définition qui ne peut pas être imposée sans autre justification. Donc, je vais surtout essayer de penser tout haut devant vous la laïcité :

- ce qui la fonde,
- ce qui la justifie aujourd'hui encore plus qu'hier,
- et ce qui permet de la concevoir justement par rapport à ce qui m'a été dit ce matin dans la petite séance de préparation de notre matinée : la laïcité comme principe fondamental de l'accueil de toutes les personnes qui vivent dans une société plurielle puisque la France, mais aussi tous les pays d'Europe et sans doute bientôt tous les pays du monde, auront à organiser, comme on dit, le « vivre ensemble ». Je voudrais attirer votre attention sur le fait que des mutations démographiques et le caractère de plus en plus fréquent des migrations et mouvements de populations qui affectent non plus seulement la France, l'Europe, mais aussi tous les pays du monde, posent évidemment d'emblée la question de la définition, de la redéfinition du cadre politique dans lequel des populations d'origines de plus en plus diversifiées doivent tenter de définir les conditions de leur « vivre ensemble ».

Ma thèse c'est que la laïcité n'est pas une chose d'hier mais qu'elle est une chose de demain et qu'elle a plus d'avenir que jamais. D'abord, si vous le voulez, je vais vous faire un exposé à trois niveaux. Un niveau que j'appellerai historique, un niveau philosophique, et un niveau juridique. En effet si l'on veut exposer la laïcité, sa conception, sa définition, on ne peut pas faire l'économie de ces trois niveaux. C'est un sujet pluridisciplinaire, il faut à la fois être historien, philosophe et juriste pour parler de la laïcité, me semble-t-il.

Moi je suis philosophe, mais la philosophie est à mes yeux une discipline pluridisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle est ouverte sur tous les champs du savoir. Qu'est ce que la philosophie ? Je pourrais en rappeler une définition simple : la philosophie a pour définition : amour de la sagesse. Disons que la philosophie c'est la recherche de la sagesse. La sagesse doit s'entendre à deux niveaux : c'est à la fois la connaissance « *sophia* », mais c'est aussi la conduite lucide de son action. Plus généralement, pour les citoyens qui ont à vivre ensemble dans une société, c'est l'art de prendre soin de ses pensées. Quand nous sommes malades, nous nous soignons, nous faisons de la gymnastique pour rester en forme : nous prenons soin de nos corps. Mais il faut aussi prendre soin de nos pensées. Pourquoi ? Parce que c'est de la façon dont on pense le monde que dérive la façon dont on y agit. Prendre soin de ses pensées est nécessaire à un triple niveau :

1. pour le travailleur : pour savoir comment comprendre son propre travail dans la société,
2. pour le citoyen : pour savoir comment vivre dans une communauté de droits, une communauté politique, la « cité »,
3. et pour l'homme : tout simplement pour l'être humain, puisque l'existence que nous avons à conduire nous demande de faire souvent des choix pour notre vie personnelle, pour notre vie publique.

Et donc, au triple niveau du travailleur, du citoyen et de l'homme, il faut prendre soin de ses pensées, donc il faut modestement philosopher. Mais en même temps on ne peut pas philosopher sans prendre en considération le réel concret. D'où la nécessité de faire à la fois de l'histoire, au passé et au présent. Le présent peut s'appeler « la politique » au sens noble du terme, puisqu'on se demande comment vivre le mieux possible ? Selon quels principes organisationnels peut-on vivre ? Il y a nécessairement une dimension historique à la fois par rapport au passé et par rapport au présent. Une dimension philosophique, pour réfléchir sur les principes du « vivre ensemble », et nous le verrons, une dimension juridique puisque la laïcité entend énoncer des règles qui quelquefois sont codifiées dans des textes de droit et appellent une réflexion sur ce droit lui-même et sur les lois qui en résultent.

DES LOIS COMMUNES A TOUS

Pourquoi par exemple, en 2004, la France a-t-elle décidé, à travers le choix des députés de faire une loi, de préciser que dans les écoles publiques les manifestations ostentatoires de religions sont prohibées ? Était-ce pour mettre en cause la liberté d'expression religieuse ? Non. Ayant participé à la « Commission Stasi » qui proposa ce dispositif législatif, je puis témoigner de l'esprit dans lequel nous avons proposé au Président de la République et à l'Assemblée nationale de légiférer sur les espaces scolaires. Des faits concrets : des proviseurs nous avaient expliqué, que dans certains lycées, les manifestations d'appartenance religieuse conduisaient à des tensions, voire à des affrontements. Il nous paraissait nécessaire de rappeler que l'école n'est pas un lieu de manifestation, que c'est un lieu d'études où des enfants de toutes origines ont à faire le grand partage du savoir, qui les élève à l'autonomie de jugement et que si l'école intériorise en elle les conflits d'appartenance qui sillonnent la société civile, alors, à terme, elle se met en péril elle-même. On ne peut pas étudier dans l'absence de sérénité. On ne peut pas étudier quand des personnes entendent se démarquer de la communauté en se marquant elles-mêmes par des signes d'appartenance, quels que soient ces signes d'appartenance, que ce soit la kipa juive, le voile islamique ou la croix charismatique.

La loi issue de la commission Stasi en 2004 n'était pas tournée contre une religion, malgré la malhonnêteté d'un certain nombre de journalistes qui à l'époque osèrent parler de loi sur le voile. C'était une loi qui devait rappeler à toutes les religions qu'elles étaient libres mais que dans l'école elles ne devaient pas se manifester de façon provocante, jusqu'à risquer la mise en cause de la sérénité de l'espace scolaire. Et les religieux étaient parfaitement capables de comprendre ce discours puisque eux-mêmes énoncent des règles pour leurs lieux de cultes. On ne pénètre pas dans une mosquée ou dans une église n'importe comment, on y respecte des règles. Pourquoi l'école, qui accueille tous les enfants, sans discrimination, serait-elle le dernier lieu à pouvoir imposer des règles ? La règle est-elle un obstacle à la liberté ? Non, parce que quand il n'y a pas de règle, qu'est-ce qui reste ? La loi du plus fort. Dans la nature, en l'absence de loi, c'est le plus fort qui gouverne. La loi n'est pas hostile à la liberté, elle en est peut-être la condition de possibilité.

Je donne maintenant un échantillon d'une réflexion historique. Pourquoi dans un lieu comme la France, qui est une terre d'immigration, a-t-on parlé du « creuset français » ? Vous savez ce que c'est qu'un creuset ? Dans une usine métallurgique, un creuset c'est une sorte d'entonnoir dans lequel on mélange plusieurs métaux pour faire un alliage qui soit solide. Eh bien dans l'entonnoir de la population qui vit en France, on a mélangé plusieurs populations, parce qu'il y a eu plusieurs vagues d'immigration. Courants d'immigrations maghrébine et turque des années 50, 60 et 70. Il y a eu dans les années 30 une immigration italienne, espagnole, portugaise, polonaise et la France, n'en déplaie à certains personnages d'extrême-droite qui voudraient dresser les populations les unes contre les autres, la France est une terre où plusieurs populations se sont mêlées et ont construit la richesse nationale. Sans les vagues d'immigration successives, la France ne serait pas ce qu'elle est. Elle ne serait pas aussi riche, il faut le rappeler.

Moi-même, je suis issu de l'immigration espagnole des années 20, né en France. Ce sont mes grands-parents qui quittèrent la Castille où ils mouraient de faim et qui vinrent en Seine-Saint-Denis pour y travailler comme ouvriers. Je suis né en France et je dois tout à l'école républicaine française. Je ne peux pas oublier mes origines, même si je me refuse à me clouer à mes origines. Je suis d'origine espagnole, mais je suis français. Et je ne vis pas de contradiction entre mes origines espagnoles lointaines, mes grands-parents, et mon statut de citoyen de la République française. Je ne ressens aucune contradiction parce que je considère le cadre républicain comme un cadre d'accueil universaliste : une république qui se fonde sur des principes de droit et non plus sur des particularismes. La religion catholique traditionnelle qui a dominé la France pendant quinze siècles a cédé la place à un cadre, républicain, qui définit des lois communes à tous. Communes à tous, elles ne sont pas hostiles aux religions, mais elles rappellent aux religions qu'elles n'engagent que les croyants. Les croyants savent qu'ils sont libres de croire, mais ils doivent savoir aussi que leur religion n'engage qu'eux-mêmes et ne saurait, par conséquent s'imposer à tous.

Telle est peut-être la première esquisse de l'idée de laïcité, où l'on comprend que la laïcité, contrairement à un contresens très répandu, n'est pas hostile à la religion. La laïcité ne consiste pas à lutter contre la religion, pas plus qu'elle ne consiste à lutter contre l'athéisme, mais elle interdit le privilège de la religion comme elle doit interdire le privilège de l'athéisme. Ici, il y a sans doute des athées - c'est-à-dire des gens qui ne croient pas en Dieu, des croyants - c'est-à-dire des gens qui croient en Dieu de diverses façons - et des agnostiques - c'est-à-dire des gens qui suspendent leur jugement, qui déclarent ne pas savoir si Dieu existe, parce que cela dépasse leur entendement. Les agnostiques, comme la racine grecque de ce mot l'indique, sont des gens qui déclarent ne pas connaître. Ne confondons pas les athées et les agnostiques : les athées nient l'existence de Dieu, les agnostiques déclarent qu'ils ne savent pas se situer et les croyants, avec des degrés de force variables de leur croyance, posent l'existence d'un principe supérieur et transcendant d'où dériverait l'existence du monde et des hommes. Je ne sais pas qui, ici, croit en Dieu, ou est athée, ou est agnostique et je n'ai pas à le savoir. Pourquoi ? Parce que quand je vous regarde, je ne vous divise pas d'emblée en trois catégories, je vois surtout des êtres humains qui réfléchissent silencieusement pour l'instant. Quand mon regard se promène sur vos visages, sur l'assistance, ce qui me plaît, ce qui m'intéresse, c'est que je m'adresse à des êtres humains qui réfléchissent, qui ont une conscience et avec lesquels je vais dialoguer. Mais pour l'heure, ce que chacun d'entre vous croit ou ne croit pas n'est pas très important pour moi. D'abord, ça ne me regarde pas, ça regarde votre sphère privée. Vous êtes libres de dire « je crois » ou « je ne crois pas », mais vous êtes libres aussi de garder pour vous votre croyance et moi qui suis un autre être humain que vous-même, je suis libre aussi de garder pour moi ma croyance. D'ailleurs, je pense que vous ne saurez pas, à la fin de la matinée, si je crois ou pas. Parce que tel n'est pas le sujet.

L'UNIVERSEL ET LE PARTICULIER

Le sujet, c'est : comment, avec la diversité de nos croyances et nos options spirituelles, pouvons-nous vivre ensemble le mieux possible ? Quand je dis le mieux possible, cela veut dire très concrètement comment, selon des principes qui nous permettent à tous d'être aussi libres que nous le pouvons, dans la coexistence de nos libertés, pouvons-nous jouir d'une stricte égalité de traitement quelles que soient nos options spirituelles et construire un monde qui nous est commun à tous, un monde fraternel où nous pouvons nous dire « frères » quelles que soient par ailleurs nos différences ? Par delà nos différences, une ressemblance, viser dans l'autre homme ce qui fait qu'il est comme moi. Le même sang coule dans nos veines, le même désir d'accomplissement nous caractérise, la même intelligence parcourt notre cerveau et nous pouvons partager le sens dans un dialogue à partir de nos différences. Sans que ces différences nous séparent, sans que ces différences n'entraînent un fractionnement du lien social. Sans que ces différences nous enferment dans des cercles étanches que l'on appelle communautés particulières ; bref, sans que ces différences nous aliènent à des communautarismes mutuellement exclusifs.

En un sens, les personnes réunies ici pourraient symboliser la population totale : nous sommes un microcosme, un petit monde, représentatif du macrocosme, du monde global. La question que nous allons nous poser à notre échelle sera représentative de la question qui se pose à l'échelle de toute la société. Elle sera bien la suivante, et c'est le sujet de dissertation que j'ai l'intention de traiter avec vous : comment vivre ensemble, je ne dirais pas malgré nos différences parce que ce serait poser déjà les différences comme un obstacle, mais comment vivre ensemble avec nos différences ? Je vais prolonger ma question, comment vivre ensemble avec nos différences tout en faisant partie d'un monde commun à tous ?

Du point de vue philosophique, je vous signale que j'ai déjà engagé la réflexion en posant deux rapports qui nous unissent, vous et moi et nous tous, les uns par rapport aux autres. Nous sommes à la fois ressemblants et différents. Qu'est ce que l'homme ? A la différence de l'animal, l'homme n'est pas régi uniquement par son instinct, il a un instinct qu'on appelle schéma inné de comportement, mais il a aussi une intelligence et l'intelligence, c'est la faculté de comprendre les situations et d'agir sur elles. L'intelligence c'est un principe de transformation. L'homme ne se contente pas de vivre dans la nature, en étant réglé par elle, par des déterminismes stricts, il s'approprie la nature et la transforme (quelquefois d'ailleurs, il la transforme mal). L'homme ne se contente pas d'hériter d'un déterminisme naturel, il produit un monde propre qu'on appelle

culture. Qu'est-ce que la culture au sens étymologique ? C'est du latin « *cultura* » qui veut dire soigner, le processus concret par lequel on transforme la nature. Quelle est la différence entre un terrain plein de pierres, de broussailles et d'orties et un champ de blé ? C'est l'action humaine qui a ôté les pierres, creusé des sillons, arraché les orties et les broussailles, remué la terre pour y semer le blé qui permettra de produire la farine et le pain et donc de vivre. La culture c'est la transformation de la nature, dans le sens de l'accomplissement humain. Nous ne sommes pas seulement des êtres de nature, nous sommes des êtres de culture. Des populations qui occupent le globe ont engendré des cultures différentes. L'homme est un être déterminé par sa culture, il peut avoir des différences avec un autre déterminé par une autre culture.

On a appelé civilisation l'ensemble des productions d'une culture. Aujourd'hui, il est des théoriciens - comme l'idéologue américain Samuel Huntington - qui ont élaboré la thèse selon laquelle il peut y avoir une guerre entre les civilisations. Son livre s'appelle « *The Clash of civilizations* », « *Le Choc des civilisations* ». Cette thèse de l'affrontement inévitable entre les cultures ou entre les civilisations est par ailleurs reliée à une autre thèse selon laquelle les civilisations s'exprimeraient essentiellement dans leurs religions. C'est évidemment très contestable d'abord parce que la religion n'est qu'un phénomène parmi d'autres et parce qu'il n'y a pas de fatalité à ce que des populations, qui se reconnaîtraient dans leur majorité dans certaines religions, en viennent à s'affronter.

Pourtant le thème de la guerre des religions, ou de la guerre des dieux, est réapparu. On pourrait évidemment dédramatiser cette question en rappelant qu'il n'y a pas que des croyants sur terre. En France, on évalue à 40 ou à 50 % selon les enquêtes, le pourcentage des athées ou des agnostiques. C'est pourquoi lorsque le Président de la République, Nicolas Sarkozy, ose dire « *la République a besoin de croyances* » dans son discours de Latran, il insulte la moitié des Français, ce qui dans l'exercice de ses fonctions est totalement intolérable. Quoique élu par une partie des Français, il est théoriquement le président de tous les Français et il n'a pas, selon la constitution laïque de notre république, à hiérarchiser les groupes humains qui constituent la population. Il n'a pas à dire que les croyants sont meilleurs que les athées, c'est pourtant ce qu'il sous-entend dans son discours. Il a le droit, lui, Président de la République, d'être croyant, dans sa sphère privée. Mais lorsqu'il est en fonction, il ne me semble pas qu'il soit légitime qu'il privilégie une partie de la population par rapport à une autre.

Moi qui suis professeur dans l'école publique, si j'entrais dans ma classe et que je disais devant mes élèves « *On a surtout besoin des croyants plutôt que des athées, parce que les croyants sont des gens qui espèrent !!!* », les parents d'élèves pourraient légitimement protester en disant : Henri Pena Ruiz abuse de sa position de professeur de l'école publique pour privilégier une partie de la population par rapport à une autre. Il hiérarchise ses élèves, il reconnaît plus d'importance à ses élèves croyants qu'à ses élèves athées. Le ministre de l'Éducation nationale pourrait légitimement me dire « *Monsieur Pena Ruiz, je vous rappelle à l'ordre. La République vous confie ces enfants pour que vous les instruisiez en philosophie, mais elle ne vous permet pas de faire une hiérarchie entre vos élèves.* » Ce qui s'applique à un simple professeur devrait s'appliquer à un Président de la République qui devrait donner l'exemple. Est-ce que déclarer qu'une partie de la population vaut mieux qu'une autre, ce n'est pas briser l'unité du genre humain ? Donner plus aux uns qu'aux autres ? Nous nous ressemblons n'est-ce pas, parce que nous sommes des êtres humains, des êtres de culture : nous avons une intelligence, nous sommes capables de raisonner, nous avons certes des particularismes auxquels nous sommes attachés, mais au-delà de nos particularismes, nous sommes capables de nous élever à l'universel.

Qu'est-ce que l'universel ? C'est ce qui est commun à tous les hommes. Qu'est-ce que le particulier ? C'est ce qui est commun à certains hommes (homme au sens générique, de l'être humain). Ici, jusqu'à présent, j'espère que ce que je viens de dire est compréhensible par tous. Vous acquiescez, donc vous m'accordez que ce que je viens de dire jusqu'à présent est saisissable par tous, donc il y a bien de l'universel. C'est-à-dire quelque chose que nous pouvons partager en commun, qui nous est commun à tous, par exemple le sens des mots que je propose et le sens du raisonnement que je sou mets à votre jugement. Pourtant nous sommes différents. Certains d'entre vous croient en Dieu, d'autres n'y croient pas, d'autres suspendent leur jugement.

Mais ces différences ne nous empêchent pas de nous entendre sur le sens des mots, de penser ensemble et de comprendre ce qui se dit. C'est la démonstration absolument irréfutable que les différences entre les êtres humains ne conduisent pas nécessairement à l'incompréhension, que nous sommes différents mais que nous sommes en même temps ressemblants, qu'il y a une part qui nous est commune et une part qui nous différencie. L'universel, nous en sommes dépositaires. C'est très important de faire ce constat, parce que les différences qui existent entre nous ne sont manifestement pas un obstacle à ce que nous vivions ensemble, à ce que nous soyons ensemble dans une salle, à ce que nous échangions et à ce que nous dialoguions et à ce que nous réfléchissions ensemble.

VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFERENCES

Ce simple constat est très réjouissant puisqu'il nous démontre de façon évidente que Samuel Huntington a tort. Il n'y a pas de caractère inévitable des affrontements des hommes les uns envers les autres du fait de leurs différences. La thèse du choc des civilisations est une thèse irrecevable à mes yeux parce que certes les êtres humains sont différents, certes les cultures sont différentes, mais il est manifeste que nous pouvons nous entendre par delà nos différences. Quand le Président Bush, de sinistre mémoire, osait dire qu'il y a l'axe du bien et du mal, et qu'une partie du globe représente le mal par rapport à une autre partie du globe qui représenterait le bien, il voulait clairement enfermer les gens dans leurs différences. Je prendrais une thèse diamétralement opposée à celle de l'ex-Président Bush, diamétralement opposée à celle de Monsieur Sarkozy. Croyants et athées doivent être traités à égalité. Les croyants des diverses religions doivent être traités à égalité. Il n'y a pas de raison pour donner plus aux uns qu'aux autres. La laïcité ne consiste pas à dire que la religion est moins bonne que l'athéisme, ou que l'athéisme est moins bon que la religion, elle consiste à dire : voilà, il y a des choses qui nous différencient certes, mais ces choses ne sont nullement un obstacle à notre vivre ensemble. A condition toutefois que la loi commune soit indépendante de toute croyance particulière, qu'elle soit universelle, et que par conséquent elle ne soit pas assujettie à une croyance religieuse particulière, pas plus qu'elle ne doit être assujettie à l'humanisme athée, ou à l'humanisme agnostique. Nous sommes différents, personne ne peut le nier, mais nous sommes ressemblants, personne ne peut le nier non plus. Avec la question « comment vivre ensemble avec nos différences ? », nous esquissons déjà une réponse. A savoir : les différences qui existent entre les êtres humains ne sont nullement un obstacle à leur vivre ensemble.

Un pays comme la France qui a vu affluer sur son territoire des populations d'origines très diverses est manifestement un exemple de ce caractère pluriel de la population. La question qui se pose et qui s'est posée pour la France est : comment faire vivre ensemble ces populations qui ont peut-être des traditions différentes, qui ont des dominantes spirituelles différentes (encore qu'il ne faille pas assimiler ces populations à des groupes religieux) ? Par exemple, je ne dirais pas pour ma part : il y a 5 millions de musulmans en France. Non. Je n'en sais rien. Pourquoi pourrais-je imaginer que toutes les personnes issues de l'immigration maghrébine ou turque sont toutes musulmanes ? Des enquêtes montrent que parmi ces personnes, il y a effectivement certaines qui sont de religion musulmane qui appliquent les préceptes de l'islam, mais qu'il y en a d'autres qui se déclarent musulmanes plutôt par solidarité culturelle que par conviction religieuse. Et puis, il y a des personnes qui sont issues de l'immigration maghrébine ou turque qui sont athées, même si ça paraît difficile quelquefois dans ces pays de dire que l'on est athée.

Ce n'est quand même pas un crime que de dire que l'on est athée ! Effectivement, en France, il n'y a aucune raison pour qu'une république issue de la Révolution française (qui mit en avant les trois principes de liberté, d'égalité et de fraternité) donne plus de droits aux uns qu'aux autres. Donc la religion ne doit pas avoir plus de droits que l'athéisme, mais elle ne doit pas non plus en avoir moins. Donc vous, qui êtes constitués d'athées, de croyants et d'agnostiques, réunis dans une même salle, si vous imaginez quelles règles doivent organiser vos rapports, pouvez-vous imaginer une seconde qu'on donne un privilège à ceux d'entre vous qui sont croyants, athées ou agnostiques ? Reconnaître un tel privilège, ce serait gommer l'égalité, raturer l'égalité. Or la République dit « pas de privilèges » donc égalité. Par exemple les gouvernants d'une république laïque qui reconnaît l'égalité de ses citoyens ne peuvent en aucun cas participer à des cérémonies religieuses dans

l'exercice de leurs fonctions. Parce que sinon, cela veut dire qu'ils décernent un privilège à la religion. Ils ne devraient pas le faire. Quand Monsieur Obama, par ailleurs très estimable, fait un discours plein d'ouverture, mais dans lequel il semble évident pour lui qu'on ne peut pas ne pas croire en Dieu et que tout son discours est imbibé de religion, je dis que ceux des Américains qui sont athées ou agnostiques doivent être mal à l'aise. Comme furent mal à l'aise, en France, ceux des citoyens français qui sont athées lorsque le Président Sarkozy osa dire dans l'exercice de ses fonctions : « *La République a besoin de croyants* ». Elle a besoin aussi d'incroyants. De quel droit aurait-elle plus besoin des uns que des autres ? Demander la stricte égalité de traitement de tous les êtres humains quelles que soient leurs croyances ou leur incroyance, ce n'est pas s'acharner sur la religion. Dire que la religion ne doit pas être privilégiée, ce n'est pas combattre la religion, parce qu'on dit aussitôt de l'athéisme la même chose : l'athéisme ne doit pas être privilégié. Donc ce n'est pas combattre l'athéisme que de dire « égalité de traitement ».

Ce premier moment introductif, vous le voyez est surtout un moment philosophique. J'ai tenté, à voix haute :

- Premièrement : de partir du fait que nous sommes à la fois différents et ressemblants,
- Deuxièmement : poser la question de savoir comment organiser un monde commun à tous à partir de nos différences,
- Troisièmement : répondre que les principes qui vont fonder cette organisation doivent traiter à égalité tous les êtres, quelles que soient leurs différences.

LA REPUBLIQUE LAÏQUE

Donc, j'ai esquissé les principes et les valeurs de la République laïque, en disant :

- Liberté, ceux qui croient en Dieu doivent être libres de croire et de pratiquer leur religion.
- Egalité, ceux qui croient en Dieu et ceux qui ne croient pas en Dieu doivent être traités à égalité, ce qui interdit tout privilège public des religions ou tout privilège public de l'athéisme.
- Enfin, ceux qui croient et ceux qui ne croient pas doivent être réunis sur la base de leur intérêt commun. Ce qui montre que, par delà de nos différences, nous avons des intérêts communs.

Quels intérêts communs ? Quand nous sommes victimes d'un accident il est souhaitable que nous soyons soignés en fonction de notre état de santé. La santé est un bien commun à tous. Pour l'athée, comme pour le croyant, comme pour l'agnostique, c'est de pouvoir être accueilli dans un hôpital public, d'y recevoir les meilleurs soins et surtout de ne pas être soigné en fonction de son niveau de richesse, mais d'être soigné à égalité quel que soit le niveau de richesse. La santé est un bien commun universel qui réunit les croyants, les athées, les agnostiques. L'argent cotisé par les impôts doit aller à la santé publique, il ne doit pas aller à la religion. L'argent des contribuables ne doit pas servir à financer des lieux de culte ; en revanche, il doit servir à financer des hôpitaux publics. La différence est claire : les hôpitaux publics sont d'un intérêt commun aux croyants, aux athées, aux agnostiques.

Les lieux de culte sont de l'intérêt particulier des seuls croyants. La religion n'engage que les croyants, seuls les croyants doivent financer leurs lieux de culte. Il en est de même pour les écoles. Les croyants, les athées, les agnostiques ont tous besoin de lieux de culture où l'on apprend ce qu'on ignore, pour pouvoir se passer de maîtres un jour. C'est la définition de l'école : l'école est le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore, pour pouvoir, le moment venu, se passer de maîtres. La culture et l'instruction, qui font de chaque être humain un être capable de penser de façon autonome, sont des biens universels comme la santé. La puissance publique qui nous réunit, la « *res publica* », « la chose commune à tous », se doit d'organiser la santé publique et l'instruction publique. Croyants, athées et agnostiques sont tous accueillis dans l'école laïque qui n'est pas une école d'athéisme, mais qui ne doit pas non plus être une école de religion. C'est pourquoi le financement public d'écoles religieuses est inacceptable. Je le dis, nous sommes dans le cinquantième anniversaire de la loi Debré du 30 décembre 1959, qui organisa le financement public d'écoles privées religieuses. Il serait bon que l'on rappelle, en citoyens d'une même république, que l'argent public n'a pas à financer la religion pas plus

qu'il n'a à financer l'athéisme. En revanche l'argent public doit financer la santé, l'instruction, la culture et l'éducation.

Vous voyez, quand je disais tout à l'heure nous sommes ressemblants, nous sommes différents, je dégageais ce qui est universel, ce qui nous est commun à tous. Ce qui nous est commun à tous est très important, peut-être plus important que ce qui nous différencie. Il ne s'agit pas d'oublier les différences et de les écraser, mais il ne faut pas non plus oublier la ressemblance. Le communautarisme qui veut enfermer les individus, sous prétexte de leurs origines, dans un monde clos, avec des lois particulières, est très dangereux. Pourquoi ? Parce qu'en enfermant les hommes dans leurs différences, on les conduit un jour ou l'autre à s'affronter.

Il est clair que ce souvenir de l'unité de l'humanité m'empêchera de m'enfermer dans un groupe particulier qui entendrait de se retrancher de la communauté totale. Nous sommes différents, mais au-delà de nos différences, nous sommes ressemblants. Mais nous pourrions dire aussi bien : nous sommes ressemblants mais c'est seulement à partir de l'unité de l'humanité que nous nous différencions. Nos différences, à ce moment-là, résultent d'une différenciation. Elles ne sont pas naturelles, la couleur de peau n'a jamais été un critère qui différencie fondamentalement les hommes. Certains ont la peau noire, d'autres la peau rouge, d'autres la peau blanche, mais c'est superficiel la couleur de la peau, c'est très superficiel. Cela n'affecte pas le fond d'humanité. Léopold Senghor, poète qui assumait sa « négritude » comme il disait, rappelait aux Blancs qu'il était le même homme qu'eux. Ponté, qui ne croit pas en Dieu, rappelle aux croyants qu'il est le même homme qu'eux et que leurs différences de croyance ne créent pas deux types d'humanité. L'humanité est la même chez le croyant et l'athée. Donc se souvenir de l'unité de l'humanité est une solide référence pour éviter les affrontements. Alors que quand les hommes en viennent à considérer que la différence de croyance introduit une différence d'humanité, on est perdu. Ceci eut lieu pour les trois grandes religions monothéistes.

LA FOI NE DOIT PAS DICTER LA LOI

Aujourd'hui, certains dans le sillage de Samuel Huntington, voudraient que la religion musulmane soit pire que les autres, mais simplement ils oublient l'histoire. Certes, il y a un islamisme distinct de l'islam. Il y a le fanatisme musulman islamiste distinct de la religion de l'islam pratiquée pacifiquement par la majorité des musulmans, mais cela n'est pas propre à l'islam. Il ne faut pas oublier les bûchers de l'Inquisition, qui pendant des siècles conduisirent les catholiques à brûler vifs ceux qui ne partageaient pas leur croyance. Pouvons-nous oublier les huit guerres de religion qui ensanglantèrent la France, avec ce sommet dans l'horreur que fut la Saint-Barthélemy lorsqu'un certain dimanche, des catholiques fanatisés, sans doute sur l'ordre de Charles IX, se répandirent dans les rues de Paris, l'épée à la main, et tuèrent tous les protestants qui leur tombaient sous la main ? D'après l'historienne Janine Garrisson, à la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, en une journée, à Paris, 3500 protestants, hommes, femmes, enfants, vieillards, furent massacrés par des catholiques fanatisés. 3500, c'est à peu près le même nombre de morts que le 11 septembre 2001, lorsque des islamistes précipitèrent des avions pleins de civils contre les Twin Towers. Les autorités newyorkaises ont dénombré environ 3500 morts. On ne peut pas oublier les 3500 morts de la Saint-Barthélemy, il faut mettre à côté les 3500 morts des Twin Towers. On pourra dire ainsi à Monsieur Samuel Huntington : « *Vous n'avez pas le droit de dire que la religion musulmane est une plus mauvaise religion que la religion catholique* ». Ou « *Vous ne pouvez dire cela parce que vous oubliez l'histoire* ». Il y a un islam éclairé que pratiqua Averroès, comme il y a un christianisme éclairé que pratiquèrent des prêtres comme l'abbé Demanet et il est injuste de prétendre qu'il y aurait une religion mauvaise et une religion bonne. C'est faux.

L'histoire nous rappelle qu'effectivement les trois monothéismes sont capables de faire tuer pour des raisons religieuses. En Palestine, lorsque des extrémistes juifs, au nom de la théorie du Grand Israël, tuèrent des Palestiniens sur la place des mosquées ou à Hébron, au nom de la « terre promise », au nom « du peuple élu », ils commirent un crime collectif au nom de l'Ancien Testament. Que ce soit le judaïsme, le christianisme ou que ce soit l'islam, ces trois religions ont leur version intégriste comme elles ont leur version éclairée. Le

judaïsme a eu Spinoza, grand penseur de la laïcité et de la liberté de conscience. L'islam a eu Averroès, grand penseur de la liberté de conscience, le christianisme a eu aussi Richard Simon et un certain nombre de croyants comme Victor Hugo qui, tout en croyant en Dieu, ne voulaient pas imposer cette croyance aux autres hommes. Donc, je réécris ce que dit Samuel Huntington : le monde n'est pas divisé entre des bonnes ou des mauvaises religions, mais entre des versions intégristes des religions et des versions tolérantes. Et la laïcité, elle, n'exige qu'une chose des religions, c'est qu'elles acceptent le respect des croyants des autres religions ou des athées et que cette acceptation signifie que les religions renoncent à dicter la loi publique. La foi ne doit pas dicter la loi.

Et cette indépendance de la loi commune à tous par rapport à la foi particulière à certains, c'est ça la laïcité. On découvre d'ailleurs que, contrairement aux caricatures que l'on fait de la laïcité trop souvent, c'est dans un pays laïc que les croyances sont les plus libres. Parce que dans un pays non laïc, seuls les croyants de la religion officielle sont libres. Les autres, si jamais la religion officielle est imposée comme une référence commune, les autres religions sont dominées, sont discriminées. Alors qu'au moins dans un pays laïc, comme aucune religion n'est privilégiée, comme la laïcité se tient à distance de toutes les religions comme de tous les athéismes, c'est dans un pays laïc que les tenants des religions, de l'humanisme athée, de l'humanisme agnostique sont traités strictement à égalité. En France, lorsque la loi sur l'interruption volontaire de grossesse permit aux femmes de mettre au monde quand elles le désiraient et non pas par accident, ou tout simplement lorsqu'elles voulurent dire que la sexualité n'est pas faite uniquement pour procréer mais qu'elle est génératrice de plaisir et que l'on peut pratiquer l'acte sexuel par simple recherche du plaisir et pas forcément pour avoir un enfant, elles affirmèrent une liberté. Lorsque les femmes revendiquèrent le droit de mettre au monde un enfant quand elles le désiraient et non pas quand elles subissaient quelque chose, cela ne voulait pas dire que les croyantes étaient obligées d'avorter, mais ça voulait dire que désormais, la foi des croyants, qui prétendaient dicter la loi qui réprimait l'IVG (comme c'était le cas en France), eh bien cette foi ne pouvait plus dicter la loi.

Libéraliser l'avortement, c'était laïciser la loi commune. C'était dire : voilà, une femme qui désire interrompre une grossesse doit être libre de le faire. C'est une conquête. Conquête d'ailleurs à plusieurs titres : conquête pour les femmes, mais aussi conquête pour les hommes, conquête pour l'émancipation sexuelle. Ça ne voulait pas dire que l'on allait tomber dans le vice, mais ça voulait dire que les deux figures de la sexualité, la quête du plaisir et le désir de procréation, se voyaient reconnues légitimement. Cela ne voulait pas dire qu'on imposait aux femmes qui ne le désiraient pas d'avorter ! Une femme qui ne veut pas avorter parce qu'elle considère que ce n'est pas bien, ou une femme qui considère que la seule finalité de la sexualité c'est la procréation, reste totalement libre d'appliquer son éthique de vie dans un pays laïc ! Mais ce qui change, c'est que la foi particulière de certains croyants cesse de dicter la loi générale de la puissance commune.

La laïcisation des lois n'est donc pas - contrairement à ce que l'on prétend quelquefois dans les milieux religieux - une violence faite aux religieux puisque les religieux, dans un pays laïc, restent totalement libres d'appliquer leur éthique de vie. En revanche, ils perdent le pouvoir d'imposer leur éthique de vie aux autres. De fait, c'est dans un pays laïc que les religions sont les plus libres de s'affirmer, mais à la condition que cette liberté ne soit pas confondue avec la violence d'une imposition à tous les autres êtres humains. La laïcité est le principe de plus grande tolérance et de plus grande liberté. D'ailleurs, en France, toutes les religions sont libres de s'affirmer, à condition qu'elles respectent un certain nombre de règles. Par exemple, dans l'exercice de son métier, un fonctionnaire de la République n'a pas à afficher son option spirituelle particulière. Pourquoi ? Parce que, dans l'exercice de son métier, un fonctionnaire représente la République dans sa portée universelle. Moi, professeur de l'école publique depuis des décennies, dans l'exercice de mon métier, je n'ai pas à dire à mes élèves « *je suis croyant* » ou « *je suis athée* », ça ne les regarde pas, c'est ma conviction privée et personnelle. Quand je dis que je veux que l'on traite à égalité les croyants et les athées, cela ne veut pas dire que je suis pour les croyants ou les athées.

Alors évidemment, dans un pays où il y a des privilèges pour la religion, on va me soupçonner d'être du côté des athées, mais si j'étais dans l'Union soviétique stalinienne qui avait érigé l'athéisme en doctrine officielle, j'aurais défendu les croyants en disant qu'un Etat, s'il veut être représentatif de tous, ne peut pas privilégier

l'athéisme, pas plus qu'il ne peut privilégier la croyance religieuse. Si je dis cela, ce n'est pas parce que je suis athée ou que je suis croyant, c'est parce que, au-delà de ma croyance ou de mon incroyance particulières, je pense que pour vivre ensemble il faut être capable de définir un intérêt commun et l'intérêt commun ne peut pas être la religion puisqu'elle est particulière ni l'athéisme puisqu'il est particulier. En revanche, l'intérêt commun peut être les grands services publics : la santé, la culture, l'éducation.

LES DROITS DE L'HOMME

Alors on va faire un peu de droit maintenant. Au moment de la Révolution française, le peuple de Paris donne l'assaut à la Bastille. Mais qu'était la Bastille ? C'était la prison royale où le roi et ses conseillers faisaient emprisonner sur simple lettre de cachet. Les personnes qui ne plaisaient pas au roi, ou qui avaient dit ceci ou fait cela, pouvaient être embaillées sur simple lettre de cachet. Premier acte de la Révolution française, le peuple de Paris donne l'assaut à la Bastille et la détruit. En détruisant la Bastille, on abat la forteresse de l'oppression. On crie « Liberté » ! Trois semaines plus tard, les représentants du peuple français, réunis sous la forme d'Etats généraux (qui s'approprient à devenir une Assemblée constituante), vont abolir les privilèges. L'abolition des privilèges signifie qu'un deuxième cri est lancé, en France et dans le monde : « Egalité ». Tous les êtres humains doivent être traités à égalité quelles que soient leurs origines, leur noblesse ou leur non noblesse. Encore trois semaines plus tard, le 26 août 1789, les Constituants, c'est-à-dire les représentants du peuple français, qui vont se redéfinir comme Assemblée constituante, proclament à la face du monde la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Et le premier article de cette déclaration dit : « Les hommes [les êtres humains] naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Chaque mot compte mais le mot le plus important, vous l'avez deviné, c'est : « naissent ». Pourquoi ? Parce que cette fois-ci, conformément à la philosophie du droit naturel, c'est par nature que les hommes sont reconnus libres et égaux. Ce n'est pas un cadeau du pouvoir qui dirait « *Moi je suis catholique, mais je tolère que tu sois protestant* ». Non, parce que dans cette tolérance, qui fait que le pouvoir supporte que certains citoyens aient d'autres convictions que les siennes, il y a encore une inégalité. Si je dis « *Moi je suis catholique, mais je suis le Roi de France et je veux bien que vous, vous soyez protestants* », vous allez me dire : « *Mais attendez, si je suis protestant ou si je suis musulman, ou si je suis athée, c'est mon droit. Ce n'est pas parce que vous me l'accordez. Vous ne me faites pas un cadeau. J'ai le droit d'être musulman, athée ou protestant. Qu'est-ce que c'est cette hiérarchie entre vous, le pouvoir catholique, et la permission que vous me donnez d'être libre ? Ma liberté, ce n'est pas une permission que vous me donnez. Ma liberté c'est quelque chose qui tient à ma nature d'être humain.* » La Déclaration des droits de l'Homme va reposer sur ce que l'on appelle en philosophie : le droit naturel.

C'est par nature que je dois être libre et égal à tous les autres, ce n'est pas parce que dans son bon vouloir le prince m'a accordé ce qu'il aurait pu ne pas vouloir m'accorder ! Ce qui faisait dire à Mirabeau lors de la Révolution française : « *Je ne demande pas la tolérance, car qui dit tolérance suppose une autorité qui tolère, et l'autorité qui aujourd'hui tolère peut très bien, demain, ne plus tolérer.* » Ce fut le cas pour les protestants. Un peu d'histoire. A la fin du XVI^{ème} siècle, Henri IV essaye de mettre un terme, quelques années après la Saint-Barthélemy, aux huit guerres de religion. Il appelle un des grands humanistes de l'époque, qui s'appelle Michel de L'Hospital, et ils rédigent l'Edit de Nantes. L'Edit de Nantes, c'est un édit de tolérance. Mais que dit l'Edit de Nantes ? C'est un immense progrès par rapport à la persécution dont les protestants ont été victimes ! Mais ce n'est pas encore la laïcité, ce n'est pas encore la liberté de conscience. L'Edit de Nantes dit : « *Moi Roi Henri, je suis catholique* [d'ailleurs il était catholique par intérêt, il s'était converti au catholicisme pour monter sur le trône de France, mais à l'origine, il était protestant] *mais je veux bien que certains de mes sujets soient protestants, je tolère, je supporte.* » *Tolerare*, en latin, c'est supporter. On dit d'une poutre qu'elle a une tolérance de trois tonnes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'un matériau résiste jusqu'à trois tonnes. A partir de quatre tonnes vous risquez de courber la poutre et donc elle ne remplira plus son rôle du maintien du toit. C'est le premier sens du mot tolérance : supporter un certain poids. Mais ça a un sens que je dise à mon voisin : « *Vous êtes athée, moi je suis croyant, mais je supporte que vous le soyez* ». Si je dis ça à mon voisin, il va me dire : « *Je n'ai pas à faire l'objet de votre simple tolérance, je suis votre égal* ». C'est pourquoi la notion de tolérance est ambiguë.

C'est une valeur forte du vivre ensemble qui veut dire tout simplement que quand je rencontre quelqu'un qui n'a pas les mêmes opinions que moi, j'accepte qu'il soit autre que moi et j'accepte la discussion avec lui et que je n'use pas de violence. C'est ça la tolérance. C'est, en ce sens là, une qualité éthique qui permet le vivre ensemble des êtres différents. Mais lorsqu'il s'agit d'un pouvoir politique qui déclare simplement tolérer... C'est vrai qu'un pouvoir qui tolère c'est déjà un progrès par rapport à un pouvoir qui ne tolère pas ! Isabelle la Catholique, en Espagne, persécuta les juifs et les musulmans. On ne pouvait pas, en Espagne après la reconquête des catholiques, être musulman ou juif, donc les juifs et les musulmans étaient persécutés. D'ailleurs l'Inquisition a été entièrement tournée contre ces juifs et ces musulmans. Evidemment, l'idée que les juifs ou les musulmans soient un jour tolérés est déjà un progrès par rapport à cette violence qui s'exerçait sur eux. Mais ce n'est pas encore le but final, parce que dans une vraie société humaine il ne faut pas seulement que les juifs, les protestants, les athées soient tolérés par les catholiques... Il faut que les juifs, les protestants, les athées et les catholiques soient tous ravalés au même rang, à égalité, et jouissent tous de la même liberté de conscience. Et ça, ça s'appelle la laïcité tout simplement.

La laïcité va au-delà des vertus de la tolérance, elle lève les ambiguïtés de la notion de tolérance, elle reconnaît la tolérance comme une qualité éthique dans les rapports entre des êtres humains différents, mais en ce qui concerne l'attitude du pouvoir politique, elle proclame que le pouvoir politique n'a pas à tolérer certaines attitudes et refuser d'autres attitudes, il a simplement à maintenir une loi commune et cette loi commune doit s'assortir de l'égalité de tous. Lorsque Mirabeau dit « *Je ne veux pas de la tolérance, je veux la liberté de conscience* », cela veut dire qu'il proclame déjà un principe d'égalité dans la liberté. Avoir la même liberté et la même latitude pour affirmer ma conviction que tous les autres. Les athées doivent pouvoir affirmer publiquement leurs convictions de la même manière que les croyants et réciproquement. Toute la Révolution française entre dans la modernité avec trois actes légendaires, et en même temps réels :

- prise de la Bastille : liberté,
- abolition des privilèges : égalité,
- et rappel de l'égalité des droits de tous les hommes qui sont ainsi reconnus comme frères : fraternité.

LIBERTE, EGALITE, UNIVERSALITE

Voilà que ces hommes et ces femmes vont devenir des Constituants. Il va y avoir une Assemblée constituante, et nous allons maintenant finir sur du droit. Imaginez que nous sommes une assemblée constituante. Nous sommes le peuple d'une république en train de naître, nous sommes tous différents, nous venons tous de cultures différentes et nous sommes là, réunis dans cette salle pour nous donner un cadre commun, pour nous organiser dans nos rapports. Nous allons traiter successivement trois questions. Il y a parmi nous, je le rappelle, des croyants des diverses religions, des athées et des agnostiques. Nous sommes donc une diversité. Nous devons définir une constitution de la république que nous allons fonder ensemble. Cette république laïque, du grec « *laos* » qui veut dire « unité du peuple » car nous formons un seul peuple, même s'il y a parmi nous des populations diverses. La notion de peuple désigne une communauté politique. Nous allons jeter les bases de notre république. Alors allons-y. Il y a parmi nous, je le rappelle, des croyants des diverses religions, des athées et des agnostiques : comment vivre nos différences sans que cela nous empêche de définir un cadre commun à tous ?

Première question : serait-il légitime que ceux d'entre nous qui croient en Dieu imposent leur croyance aux autres ? Réponse allant presque de soi : les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Si nous naissons libres, il est clair que nulle croyance ne doit s'imposer à nous, mais que nulle croyance ne doit être interdite. Les croyants seront libres de croire (premier principe : liberté de conscience) mais leur croyance ne s'imposera pas aux athées (deuxième principe : égalité dans la liberté des croyants et des athées). Nous aurions pu poser la question à l'envers : les athées peuvent-ils interdire aux croyants de croire ? Réponse à nouveau négative. La liberté de conscience doit laisser les croyants libres de croire et les athées libres de ne

pas croire. Donc, je vous propose d'adopter le premier principe constitutionnel : liberté de conscience. Article 1 de la loi de séparation de l'Etat et des églises du 9 décembre 1905 : « La République assure la liberté de conscience ».

Deuxième question : nous sommes donc tous libres, mais serait-il légitime que les croyants aient davantage de droits dans la sphère publique que les athées ? Réponse à nouveau négative. Au nom de ce principe d'égalité. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. L'égalité de droits de nous tous interdit que la puissance publique privilégie certains d'entre nous. Elle interdit donc le privilège de la croyance religieuse, mais elle interdit aussi le privilège de l'athéisme. Article 2 de la loi de séparation de l'Etat et des églises du 9 décembre 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Dans les lieux de la République, il n'y aura plus de crucifix ; dans les écoles publiques il n'y aura plus de crucifix ; on ôtera les symboles religieux de tous les lieux qui sont représentatifs de la République.

Retirer les croix des salles de classe, ce n'est pas faire insulte à la religion. C'est simplement rappeler que la croyance religieuse, en l'occurrence des chrétiens, n'engage que les chrétiens, mais qu'une salle de classe où sont réunis des enfants de familles athées, croyantes ou agnostiques, doit être neutre. Si, étant enfant agnostique ou athée, mon regard accrochait un symbole religieux sur le mur d'une salle où je suis obligé de venir, parce que l'instruction est obligatoire, je me dirais « *mais pourquoi le privilège de la croyance particulière de certains de mes camarades ?* » Si on organise à Noël une crèche qui privilégie évidemment, au nom de la culture, la croyance religieuse des chrétiens et qu'il y a des musulmans dans la salle de classe, les musulmans vont dire, à juste titre : « *La crèche pour nous ça ne représente rien* ». Le Christ, le petit bébé Jésus, n'est quelque chose que pour les chrétiens. Pourquoi donc une crèche dans une salle de classe qui accueille tous les enfants ? Il n'y a pas à avoir de crèches dans les établissements de l'école publique. Ce n'est pas lutter contre le christianisme, c'est rappeler tout simplement que la religion chrétienne n'engage que les chrétiens. Il y a des lieux pour que les religions puissent s'exprimer. Il y a deux types de lieux : la maison des croyants c'est-à-dire le lieu de culte, ou la maison du croyant c'est-à-dire la maison personnelle du croyant qui peut mettre tous les symboles religieux qu'il veut dans son espace privé. Mais dans la maison commune de tous les citoyens d'une république, la mairie, l'école publique, les palais de justice, les hôpitaux publics, il est absolument clair que ces lieux doivent être neutres. Donc nous adoptons le deuxième principe : l'égalité de traitement de tous les êtres humains suppose que la puissance publique soit neutre. La république n'est ni croyante ni athée, elle est en dehors des croyances, elle est séparée des croyants et c'est cette séparation, cette neutralité qui garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens. Nous poserons comme deuxième principe, après la liberté de conscience, l'égalité.

Troisième question : serait-il légitime que l'argent public qui provient des impôts de tous les citoyens, qu'ils soient croyants athées ou agnostiques, serve à financer la croyance religieuse ou serve à financer l'humanisme athée ? Réponse : à nouveau une réponse négative. L'argent public est d'origine universelle. Cela veut dire que nous tous payons l'impôt donc l'argent qui résulte de l'impôt a une origine universelle et non pas particulière. Eh bien nous posons comme un principe de droit que si l'origine de l'argent public est universelle, sa finalité, sa destination, son but doivent également être universels. Construire un lieu de culte, ce n'est pas universel, c'est particulier, ça n'intéresse que les croyants. Construire un hôpital public, ce n'est pas particulier, c'est universel, ça intéresse les croyants, les athées, les agnostiques. Si un croyant tombe malade, il sera content d'être accueilli dans un bel et bon hôpital public où il sera bien soigné. Si un athée tombe malade, il sera content d'être accueilli dans un hôpital public. L'hôpital public est d'intérêt commun général. C'est à ce qui est d'intérêt commun et général que doit être réservé l'argent public. C'est pourquoi il me semble que le financement public d'écoles religieuses est aussi inacceptable que le serait le financement public d'écoles privées ou l'on inculquerait l'athéisme.

C'est d'autant plus important à dire que nous sommes dans une époque d'ultralibéralisme économique dont la thèse est que l'Etat doit se désimpliquer des services publics. Le gouvernement, l'année dernière, a fait un acte qui est assez scandaleux car il a, d'une part, augmenté les impôts pour faire de la recherche sur la maladie d'Alzheimer (ce sont les fameuses franchises médicales) et d'autre part, il a décidé de financer 50 classes

d'enseignement privé dans le plan de Fadela Amara (en d'autres temps mieux inspirée) pour les banlieues. Donc réfléchissons : l'Etat est trop pauvre pour financer la recherche médicale qui est d'intérêt commun à tous, mais il est assez riche pour financer des écoles privées religieuses qui n'intéressent que certains. On sacrifie l'universel sur l'autel du particulier.

Je conclus ce moment de délibération de notre assemblée constituante, j'appelle « laïcité » le principe d'union de tout le peuple sur la base de la liberté de conscience, de la stricte égalité de traitement de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles et de l'orientation universelle de la puissance publique à l'exclusion de toute orientation particulière. Liberté, égalité, universalité : telles sont les trois valeurs constitutives de la laïcité.

Il ne peut pas y avoir laïcité quand un concordat avec les autorités religieuses reconnaît plus de droits aux croyants qu'aux athées. Beaucoup de pays d'Europe sont anti-laïcs. Il n'y a pas plusieurs laïcités, il n'y en a qu'une, celle qui assure en même temps la liberté de conscience, l'égalité et l'universalité de la puissance publique. Mais vous avez des religieux, ou des penseurs favorables aux religieux, qui disent que sous le nom de « laïcité ouverte », on pourrait préserver des privilèges pour les religions. A mon avis la laïcité est rigoureusement incompatible avec le privilège pour des religions.

La laïcité c'est donc, vous le voyez à travers cette démonstration juridique, le souci d'une loi commune à tous. Cette loi laisse tout le monde libre, mais dans les limites du droit commun. Je terminerai par là. Quand, au nom d'une religion, quelqu'un commet un acte ou appelle à commettre un acte qui est en conflit avec le droit commun, la république laïque sanctionnera cet acte, le pénalisera. Je prends un exemple : quand, en Amérique, des catholiques fanatisés entrent dans les hôpitaux où l'on pratique des interruptions volontaires de grossesse, font des commandos anti-avortement et essayent d'empêcher l'exercice de la médecine, arrachent les perfusions, il faut les réprimer par la loi. Car on a le droit d'affirmer sa religion, mais on n'a pas le droit au nom de sa religion d'empêcher la loi commune de s'accomplir. Or si la loi commune prévoit l'interruption volontaire de grossesse comme une liberté fondamentale de la femme, tout obstacle à cette IVG, même au nom d'une religion, est illégal. Je prends délibérément mon premier exemple dans le catholicisme.

Deuxième exemple : lorsqu'au nom de l'islam, un imam à Lyon appelle à battre une femme adultère, il doit être poursuivi en justice. Pourquoi ? Parce que appeler à battre une femme c'est une incitation à la violence. Or en république, toute incitation à la violence est un délit. On a poursuivi à juste titre cet imam, non pas par hostilité à l'islam, mais tout simplement par maintien de la loi commune. Aucune religion ne peut être tolérée si elle débouche sur des appels à la violence.

Lorsqu'en Israël, des colons juifs, fanatiques, au nom de la théorie de la terre promise, entendent déposséder les Palestiniens de leur terre, ils commettent eux aussi un délit. Il est dommage qu'ils ne soient pas poursuivis par l'Etat d'Israël qui se prétend démocratique.

Quand on demande aux tenants d'une religion de respecter la neutralité d'un lieu scolaire, on a raison de le demander parce que ce n'est pas une religion que l'on stigmatise en particulier, c'est la même loi que l'on fait vivre pour tout le monde. La France qui en 2004 demanda aux femmes ou aux jeunes femmes de ne pas être voilées au sein de l'école, demandait en même temps aux jeunes hommes de ne pas porter la kippa dans l'école. De même les catholiques qui, au moment des Journées mondiales de la jeunesse chrétienne, prétendaient pénétrer dans l'école avec de grandes croix en bois ostentatoires, ne pouvaient pas le faire. Donc la loi est la même pour tous. N'allons pas dire que l'on vise l'islam ou simplement le voile, on vise les signes ostentatoires d'appartenance religieuse des trois religions. En ce sens la loi est égalitaire, elle met tout le monde sur le même pied. Donc les islamistes qui accusent la République française de vouloir stigmatiser l'islam sont de mauvaise foi. Cette même république, en 1905, a su ôter les crucifix des mairies, des palais de justice, des écoles pour les restituer aux autorités ecclésiastiques, en disant « *les crucifix n'ont pas leur place dans les lieux communs de la République* ». C'est cette même république qui a su mettre à distance sa religion

dominante, le catholicisme, qui exige la même mise à distance des autres religions. Ceux qui prétendent que l'on fait de la discrimination sont de mauvaise foi.

UNE PHILOSOPHIE DE L'EMANCIPATION

La laïcité, c'est l'idéal d'un monde commun à tous. Elle permet à chacun d'être aussi libre qu'il le peut dans le respect de la loi commune, car il faut une loi commune. S'il n'y a pas de loi commune, c'est une autre loi autrement plus injuste et terrible qui l'emporte, c'est la loi du plus fort. On ne peut pas se passer d'une loi commune. Et puisqu'il faut une loi commune, autant que cette loi soit fondée sur les meilleurs principes possibles. C'est le cas dans une république laïque puisque la loi se fonde sur les droits de l'être humain : liberté, égalité, fraternité, universalité. Après le moment historico-philosophique, ou le moment philosophico-historique, ce moment juridique sur la loi, ce moment sur la constitution d'une république laïque est le dernier moment de la réflexion que je voulais vous soumettre. Nous voyons que la laïcité c'est tout à la fois une philosophie du vivre ensemble, une philosophie qui contraste avec une histoire dramatique qui fut celle de la persécution, de la guerre des dieux, de la guerre des religions. C'est parce qu'il fallait rompre avec une histoire aussi dramatique, qui a montré où pouvait conduire l'affirmation fanatique d'une foi religieuse qui prétend dicter la loi commune, c'est par rapport à cette histoire, qu'une philosophie de l'émancipation laïque a pu être conçue. Cette philosophie de l'émancipation laïque débouche sur le droit, sur la loi, sur la refondation juridique.

J'ai voulu vous proposer mon troisième moment, celui d'une refondation juridique, qui vous permet de voir les trois aspects de la laïcité. La laïcité permet d'échapper à la persécution au nom d'une religion ou au nom d'un athéisme, elle permet de libérer les êtres humains dans toute la mesure du respect de la loi commune. Elle est un principe d'émancipation et elle fonde un cadre juridique qui permet à des populations d'origines différentes de partager un monde commun à tous, universel. Elle permet à des populations de se fondre en un même peuple, car dans le peuple de France il y a des Noirs, des Blancs, des Rouges, des Jaunes, des croyants, des athées, des agnostiques, des hommes et des femmes. Des êtres que leurs traditions d'origine différencient, mais des êtres que leur « vivre ensemble » rapproche, fraternellement.

Voilà, c'était donc l'exposé de la laïcité et des ses principes.